

**COMMUNE
DE
MORLON**



**Rapport de gestion
de l'année 2025**



Table des matières

<u>Préambule</u>	3
<u>Activités des dicastères du Conseil communal</u>	3
La répartition des dicastères	3
Les activités par dicastère	3
Commentaires sur le résultat financier des comptes de résultat	7
<u>Conclusion</u>	8



Préambule

Selon l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée communale en même temps que les comptes. Ce rapport n'est pas voté, l'assemblée communale en prend simplement acte.

De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet : www.morlon.ch

Activités des dicastères du Conseil communal

La répartition des dicastères

Pascal Lauber <i>Syndic</i>	Administration communale ; Finances ; Relations publiques
Patrick Audemars <i>Vice-syndic</i>	Instruction publique ; Petite enfance ; Eau ; Epuraton
Laura Pasquier <i>Conseillère</i>	Santé et affaires sociales ; Senior ; Tourisme ; Affaires culturelles ; Sport
Samuel Barras <i>Conseiller</i>	Aménagement du territoire ; Constructions ; Routes
André Grangier <i>Conseiller</i>	Bâtiments et domaines communaux ; Forêt ; Environnement ; Agriculture ; Endiguement ; Sécurité ; Voirie

Les activités par dicastère

Administration générale : La Commune compte au 31 décembre 2025, 790 habitants. La communication et les informations aux citoyens se font par internet, iGruyère, tout-ménage et le journal communal « L'Esprit ».

La complexité et le nombre croissant des tâches a nécessité l'augmentation du taux d'activité de l'une des collaboratrices à partir du 1^{er} janvier 2026.

La migration du programme informatique comptable a été compliqué et a nécessité un travail particulièrement important de l'administratrice des finances.



Relations publiques : Diverses séances ont eu lieu avec la Conférence des syndicats pour analyser la situation financière des associations intercommunales.

Le Syndic a participé à la rencontre des jeunes gruériennes.

Une visite a eu lieu chez Messieurs Jean-Marie Von der Weid et Bernard Ruffieux pour fêter leurs 90 ans.

Ecole et AES : La commune de Morlon continue la collaboration avec la commune de Bulle et tente de trouver les solutions les plus adaptées pour les parents, les enfants et les collaborateurs. Une analyse du bâtiment scolaire de Morlon a été réalisée, le coût conséquent annoncé pour sa modification demande encore une analyse approfondie sur la pertinence de réaliser des travaux alors que le projet d'une nouvelle école au Ferrage a été annoncée. Le dossier sera suivi par le conseil pour la suite à venir.

Petite enfance : La commune de Morlon a continué à soutenir les familles qui ont besoin de faire appel aux structures de la petite enfance, ceci en octroyant les subventions demandées selon le règlement d'Option Gruyère.

Eau : Le suivi régulier du réseau a été réalisé durant l'année. Rien de particulier à signaler pour l'exercice écoulé concernant le réseau. Une demande de crédit concernant la rénovation du réseau d'eau dans le secteur de Jéricho a été acceptée par l'assemblée d'automne.

Epuration : En début d'année les travaux d'épuration se sont terminés sur la parcelle Formul'Habitat et les derniers travaux de remise en état ont été réalisés aux différents endroits nécessaires. Une nouvelle demande de crédit d'investissement a été demandée à l'assemblée d'automne et acceptée par les citoyens pour le secteur La Croix/Jéricho.

Culture : La Commune de Morlon a accueilli le Théâtre de la Carriole pour une semaine de médiation théâtrale. Les comédiens Camille Piller et Daniel Jeanloz ont parqué leur Carriole sur la place du village pour rencontrer les habitants du mercredi 11 juin au vendredi 13 juin. Ils ont terminé leur semaine par deux représentations de leur spectacle « Faut-il raser Carthage ? » sous le préau de l'école et sur la place du foyer. Cette représentation était ouverte aux citoyens du village. Elle a attiré une cinquantaine de personnes.

Sport : La commune soutient le club sportif local (CSMB) à travers un don financier annuel. Sur demande des clubs régionaux, elle apporte également son soutien aux associations sportives dans lesquelles les jeunes morlonais sont actifs.

Santé-social : La commune soutient différentes associations à but non lucratives locales à travers des dons financiers.

Senior : Un nouveau membre a intégré la commission senior permettant de combler la place restée vacante. Elle compte donc à nouveau trois personnes du village et deux personnes du conseil communal. Un nouveau programme a été mis sur pieds pour l'année 2025. Les tables ouvertes au restaurant du Gruyérien ont connu un beau succès avec la participation d'une quinzaine de personnes en moyenne. Les marches et les après-midi pétanque ont été maintenues. Une sortie à Chaplin's World a également été proposée.

Aménagement du territoire : Cette année 2025 a été marquée par une stabilité de nos règlements et plans en matière d'aménagement local. Comme déjà évoqué par le passé et en observant l'évolution des demandes de permis, il faut bel et bien constater que le souhait de densifier chaque parcelle devient la norme. Dans ce cadre d'évolution générale, il faut maintenant se demander sérieusement quelle physionomie voulons-nous pour notre village et



mettre en place les outils permettant d'appliquer cette politique. Les zones résidentielles à faible densité doivent-elles nécessairement devenir un alignement d'immeubles ; les espaces vides sont-ils voués à rétrécir.

Au niveau régional, Morlon, dans le cadre de Mobul, a participé au développement du plan d'agglomération de 4ème génération. Celui-ci doit encore être approuvé.

Routes : Cette année, mises à part quelques réparations d'urgence, il n'y a pas eu d'investissement au niveau des routes. Ceci dit, le conseil communal s'est doté d'un plan directeur d'entretien de son réseau routier. Cet outil a fixé l'état de ses infrastructures, permettant de prioriser leur rénovation à moyen terme.

Constructions : Durant 2025, les demandes de permis se sont stabilisées. La pose de panneaux solaires sur les habitations individuelles est également stable. À la suite d'une mise à jour du relevé des bâtiments existants par le canton, la commune a dû constater une différence importante entre la réalité et les plans. Elle a dû questionner les propriétaires afin de régulariser cette situation.

Forêts : Les forêts communales sont gérées par la Corporation forestière du Moléson, dont la Commune est membre.

Un contrôle des arbres situés aux abords des infrastructures communales a été effectué en 2025. Suite à ce contrôle, certains arbres présentant un risque ont été identifiés dans le bois des Crêts, à proximité du sentier du lac. Par mesure de sécurité, le sentier a dû être fermé en décembre 2025. La coupe des arbres concernés est prévue en février 2026.

Bâtiments et domaines communaux

École : Une étude du bâtiment scolaire a été réalisée afin d'évaluer les possibilités d'optimisation des espaces existants. L'objectif était notamment d'examiner la possibilité de disposer d'un accueil extrascolaire (AES) conforme aux normes ainsi que de créer éventuellement une salle de classe supplémentaire. Le mandat a été confié au bureau RBCH afin d'étudier plusieurs variantes et d'en estimer les coûts.

Les résultats de cette étude montrent qu'il est possible d'aménager un AES conforme aux normes. En revanche, la création d'une salle de classe supplémentaire n'est pas réalisable dans le bâtiment actuel. Par ailleurs, toute transformation ou modification du bâtiment impliquerait une mise aux normes complète, notamment avec l'installation d'un ascenseur. Les coûts estimés pour les différentes variantes se révèlent conséquents au regard des bénéfices attendus.

La Commune faisant partie du cercle scolaire avec la Ville de Bulle, il est essentiel de coordonner les réflexions avec cette dernière, notamment en tenant compte de l'arrivée future de l'école du Ferrage.

Grâce à cette étude, le Conseil communal dispose désormais d'une vision claire des possibilités offertes par le bâtiment actuel ainsi que des coûts associés. Aucune suite n'est donnée à ce projet pour le moment. La prochaine étape consistera à poursuivre les discussions avec la Ville de Bulle concernant les besoins futurs.

Bâtiment administratif : La rénovation du rez-de-chaussée ainsi que la modernisation des équipements bureautiques et informatiques ont été réalisées durant l'été 2025, à satisfaction du personnel administratif.

Déchetterie : La déchetterie communale a été définitivement fermée au 31 décembre 2025.



Changement des cylindres : Le projet vise à uniformiser les cylindres des bâtiments communaux au moyen d'un nouveau plan de fermeture. La pose des nouveaux cylindres est prévue début mars 2026.

Environnement

Site pollué des Chéseaux : Les autorisations et permis de construire ont été délivrés durant l'été 2025. Les travaux d'assainissement ont été réalisés en décembre 2025 à satisfaction du Service de l'environnement (SEN) et de la Commune. Le bouclage du dossier ainsi que les démarches de subventionnement seront effectués en 2026.

Sécurité : La Commune de Morlon fait partie des Secours Sud Fribourgeois, qui assurent notamment la défense incendie.

Agriculture : Le locataire de la ferme des Chéseaux a demandé l'autorisation de refaire le soliveau en 2026 en raison de son état jugé dangereux. Un montant a été prévu au budget 2026 à cet effet.

Le locataire de Porcheresse a également informé la Commune de l'affaissement du chemin situé entre La Currada et Porcheresse. Un montant a également été prévu au budget 2026 pour ces travaux.

Endiguement : Aucun événement particulier n'est à signaler pour l'année 2025.

Voirie : Suite à la décision de l'assemblée communale de décembre 2024 de rejoindre la Ville de Bulle pour la gestion des déchets dès le 1er janvier 2026, les travaux relatifs à ce projet ont pu débuter.

- 1) Une convention a été signée avec la Ville de Bulle afin de régler les différents aspects liés à la gestion des déchets.
- 2) Deux points de collecte de type Molok sont en cours d'installation. Toutefois, le projet a pris du retard pour plusieurs raisons :
 - Une situation particulière avec le premier bureau d'ingénieurs mandaté ayant nécessité un changement de prestataire ;
 - La complexité d'implantation du point de collecte notamment celui à l'arrêt de bus.

Le montant initial de CHF 150'000.— pour l'ensemble du projet (bureau d'ingénieurs, études, mise à l'enquête, achat des Moloks et réalisation) était basé sur l'expérience de la Ville de Bulle. Dans le cas de Morlon, ce montant s'avère insuffisant. Une demande de crédit supplémentaire de CHF 75'000.— devra être soumise à l'assemblée communale du printemps 2026 afin de poursuivre le projet.

Les principales raisons de ces surcoûts sont les suivantes :

- À l'église :
 - Démolition partielle d'un muret existant ;
 - Reconstruction du muret après les travaux ;
 - Présence de canalisations nécessitant des précautions supplémentaires.
- À l'arrêt de bus :
 - Terrain en pente nécessitant une adaptation du projet ;
 - Installation des Moloks en escalier ;
 - Travaux nécessaires pour assurer la stabilité du terrain pendant les travaux ;
 - Mesures techniques pour garantir la stabilité du terrain après l'installation.



Commentaires sur le résultat financier des comptes de résultat

Chapitre 0 – Administration générale

0110.3132.00	Tarif de Gefid Conseils SA est plus élevé que celui de la fiduciaire Cuennet
0220.3113.00	Achats de nouveaux routeurs
0210.3133.00	Intégration des données du Registre foncier, nécessaires pour le suivi des bâtiments projetés pour CHF 3'891.60
0220.3158.00	Factures supplémentaires de l'ancien fournisseur du logiciel informatique comptable pour CHF 3'826.75
0290.3109.00	Préparation génératrice PRU
0290.3144.01	Plan de fermeture pour CHF 2'500.00 et divers travaux d'entretien

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics

1400.3000.00	Augmentation des demandes de naturalisation
1620.4472.00	L'abri a été plus loué que prévu

Chapitre 2 – Formation

En préambule, je précise que la répartition des charges de l'école primaire se fait en fonction du nombre total d'élèves des communes de Bulle et Morlon, conformément à la convention liant les deux communes.

2120.4612.10	L'amortissement du bâtiment de l'école est terminé
2170.3637.01	Augmentation des élèves de 7-8H depuis le budget fait en octobre de l'année précédente
2170.3111.00	Achat d'un aspirateur et d'un lave-vaisselle
2170.3144.00	Frais de réfection de la salle de classe du 1 ^{er} étage moins élevé que prévu
2200.3631.00	Explosion de la charge liée en faveur des institutions spécialisées pour personnes handicapées
2300.3637.01	Diminution des contributions pour les abonnements de transport pour les étudiants et les apprentis

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

3290.3636.00	La SIV a reçu CHF 3'910.80. Le solde étant versé comme soutien aux sociétés locales selon accord avec chaque association
--------------	--

Chapitre 4 – Santé

4220.4260.00	Remboursement d'excédent des Secours Sud Fribourgeois sur les ambulances 2024
--------------	---

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

5451.3636.00	Très variable. 4 enfants sont concernés par ces subventions en 2025
--------------	---

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

6150.3132.01	Analyse du déplacement de la zone 30kmh moins élevé que prévu
6150.3141.00	Curage et vidange des grilles du village pour CHF 8'822.00
6220.3612.00	Frais Mobul a augmenté quelque peu avec le prolongement de la ligne 201

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire

7101.3105.00	Le quota souscrit par la commune était de 95 l/min en 2024 et a été augmenté à 120 l/min en 2025. La consommation a été plus élevée en 2025. L'élément de facturation 'Q-Max' est nouvellement facturé en 2025 ce qui représente env. CHF 7'600.00 en plus.
7201.3300.31	Amortissement moins élevé car les investissements ont été moins onéreux
7710.4240.00	Désaffectation de plusieurs tombes
7900.3636.00	Participation au financement de la campagne « Non à l'initiative Sauvez les Laviaux »

Chapitre 8 – Economie publique

Rien à signaler

Chapitre 9 – Finances et impôts

9100.4000.00	Parfait respect des chiffres donnés par le Service cantonal des contribution (SCC) lors de l'établissement du budget et on perçoit finalement CHF 428'752.00 de plus
9100.4001.10	Ce sont les impôts sur la fortune facturés aux personnes physiques en 2025 mais concernant des années antérieures, selon les taxations reçues du SCC
9100.4010.00	Baisse des impôts dus par les personnes morales qui ne sont plus très nombreuses sur notre territoire
9101.4023.00	Augmentation de cet impôt qui reste difficilement prévisible
9101.4024.00	Augmentation de cet impôt qui reste difficilement prévisible
9500.4601.00	Augmentation de cet impôt
9610.4401.00	Intérêts sur les créances fiscales
9610.4402.00	Dividende GESA de 6%

Les comptes de résultat présentent des charges totales de CHF 3'141'923.84 pour des recettes de CHF 3'583'089.56 ce qui génère un bénéfice net de CHF 441'165.72.

Conclusion

D'une manière générale, au niveau des comptes d'investissement 2025, force est de constater que les dépenses sont moins élevées que ce qui a été alloué par le législatif.



Par ailleurs certaines réalisations ont été terminées et les comptes peuvent être définitivement bouclés.

Ainsi les dépenses relatives à la rénovation du bureau communal se terminent par une dépense de CHF 74'659.— sur un montant alloué de CHF 80'000.—.

Les travaux engagés pour la correction du chemin de la Cagea ont permis d'éviter une correction coûteuse de la route du Lac par la modification de la pente sur toute la partie goudronnée située en amont de la propriété de la famille Perona. C'est une économie de CHF 100'000.— qui a pu être effectuée.

D'autre part, avec l'explosion de la conduite de refoulement qui est intervenue en 2024, la commune est parvenue à récupérer la somme de CHF 120'259.05 sur l'investissement de CHF 700'000.— à titre de participation à la correction des canalisations.

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 13 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



